

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-484

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, conseiller municipal délégué à la
sécurité civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise BENJAMIN
COUVERTURE sollicitant l'autorisation de régler temporairement le
stationnement **au 29 rue des Bouchers** à l'occasion de travaux,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du jeudi 21 mai au
lundi 06 août 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules ou engins
à deux roues **sera interdit du jeudi 21 mai au lundi 06 août 2026 :**

- Rue des Bouchers au droit du n°29 sur 2 places de
stationnement (zone bleue).

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
BENJAMIN COUVERTURE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller municipal délégué à la sécurité civile et à la sûreté

